

Politique de site : les écoles d'ingénieurs tirent le signal d'alarme

Paris, 20 juin 2019

Alertées par plusieurs écoles d'ingénieurs sur la perte de leurs prérogatives dans la mise en œuvre des politiques de site, la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) et la Conférence des grandes écoles (CGE) tirent le signal d'alarme sur la situation délétère qui est en train de s'installer sur les différents sites et la perte de valeur collective qui en découle.

Alors que les différentes réformes lancées par l'État prônent régulièrement une plus grande autonomie des établissements, les discussions sur les sites mettent en évidence une **très forte injonction aux écoles d'ingénieurs d'abandonner la plus importante de leurs prérogatives**, à savoir leur accréditation pour le diplôme d'ingénieur, ou d'accepter des contraintes qui entravent leur autonomie. Il ne peut être imposé à un établissement de participer à un regroupement, d'abandonner sa personnalité morale, la diplomation de ses élèves ou la tutelle des unités de recherche sauf à ce qu'il y trouve intérêt.

La grande confusion des informations circulant sur les questions d'accréditation, de délivrance et de signature des diplômes d'ingénieur va à l'encontre d'un dialogue serein et des dynamiques collectives.

Toute incitation ou directive extérieure qui irait à l'encontre du principe d'autonomie des établissements, déjà faible dans notre pays au regard de la situation européenne, contreviendrait à **l'esprit initial de l'ordonnance**, telle que défendue par la Ministre Frédérique Vidal et présentée comme une « boîte à outils » visant à expérimenter librement de nouveaux et innovants modes de regroupement.

La CDEFI et la CGE rappellent que les décisions concernant un changement dans les compétences propres des établissements doivent être **prises par les établissements eux-mêmes** et non par contrainte extérieure.

Quel que soit le statut des écoles, la maîtrise des processus (formation, recherche, innovation) dans leurs démarches d'accréditation est la clé de leur performance reconnue tant par les entreprises que par les élèves.

Ainsi, les accréditations des diplômes d'ingénieur doivent être délivrées directement aux écoles d'ingénieurs qui en assurent les formations et y engagent leurs ressources, et à elles seules. De même, la création de nouveaux diplômes, si elle doit se faire en concertation avec les autres établissements qui participent à un même regroupement, doit relever d'une décision de l'établissement qui l'opère.

À propos de la CDEFI

Fondée en 1976, la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) réunit l'ensemble des directeurs et directrices des établissements ou composantes d'établissements, publics ou privés, accrédités par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé. Elle a pour principale mission d'étudier tous sujets relatifs au métier et à la formation des ingénieurs, ainsi qu'au développement de la recherche et à la valorisation de celle-ci. Elle a, de plus,

vocation à promouvoir l'Ingénieur de l'école française, dans le monde comme en France. Ainsi, la dimension internationale est au cœur de ses préoccupations, notamment dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Site internet : www.cdefi.fr

Twitter : <https://twitter.com/Cdefi>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/5323901/>

Contacts presse, Agence MadameMonsieur :

Stéphanie Masson – smasson@madamemonsieur.agency – 06 84 65 17 34

Caroline Million – caroline@pamplemoussepresse.com - 06 81 33 09 17

À propos de la CGE

Créée en 1973, la Conférence des grandes écoles (CGE) regroupe 229 établissements d'enseignement supérieur et de recherche français et étrangers, représentant tout le spectre des formations supérieures en Grandes écoles de niveau Master et au-delà (écoles d'ingénieur, management, architecture, sciences po, création, journalisme, écoles vétérinaires et de santé...). Assurant une formation de masse (40 % des masters délivrés chaque année en France) et une recherche intensive, celles-ci mettent en cohérence le projet pédagogique de l'étudiant et les débouchés professionnels. Véritable label de qualité, la CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux (excellence, insertion professionnelle, ouverture internationale, accréditation des formations ...). Les 229 Grandes écoles membres permettent à la France de proposer une offre de formation et de recherche à déclinaisons multiples et de répondre ainsi aux besoins très variés des entreprises.

Site internet : www.cge.asso.fr

Twitter : <https://twitter.com/ConferenceDesGE>

Contacts presse CGE :

André Bismuth – andre.bismuth@cge.asso.fr – 01 46 34 77 58

Camille Le Hyaric – clehyaric@epoka.fr - 01 45 49 28 49

Alix Bourgeois – abourgeois@epoka.fr - 01 45 49 29 79